



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## réservistes

Question écrite n° 71432

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quel est le nombre de réservistes qui ont été employés durant l'année 2004 pour encadrer les périodes de formation militaire initiale dans la réserve, et leur proportion par rapport aux militaires d'active. Il la prie de bien vouloir lui préciser quels sont les emplois qui ont été tenus par ces réservistes.

### Texte de la réponse

Mis en place progressivement dans les armées depuis 2002, le dispositif de formation militaire initiale du réserviste (FMIR) a pour objectif de renforcer l'attractivité de la réserve pour les jeunes gens issus du secteur civil. Il permet de leur dispenser une formation rémunérée d'une durée de deux à trois semaines dans le cadre d'un premier engagement à servir dans la réserve. Au cours de l'année 2004, 599 réservistes ont exercé des fonctions d'encadrement et d'instruction dans le cadre des FMIR, représentant 61 % de l'ensemble du personnel militaire ayant pris part à l'organisation de ces formations : 302 dans l'armée de terre, 34 dans la marine nationale, 205 dans l'armée de l'air et 58 au sein du service de santé des armées (SSA). S'agissant de la gendarmerie nationale, la première FMIR a été organisée en septembre 2004, au profit de futurs officiers de réserve. Cette formation a été assurée exclusivement par des militaires d'active. Les premières FMIR destinées aux militaires du rang de la gendarmerie nationale ont débuté en 2005. Ces formations sont assurées par des militaires d'active et de réserve, la participation de chacun variant en fonction des circonstances de temps, de lieu, de compétence et de disponibilité. Par ailleurs, un cursus de formation des sous-officiers de réserve de la gendarmerie intégrant une FMIR est en cours de finalisation. Le nombre de réservistes ayant pris part à l'organisation des FMIR en 2004 au sein des forces armées et du SSA, leur proportion par rapport aux militaires d'active, et les emplois occupés par les intéressés dans le cadre de ces formations figurent dans le tableau récapitulatif suivant :

	NOMBRE de réservistes ayant pris part à l'organisation des FMIR	PROPORTION de réservistes par rapport aux militaires d'active	EMPLOIS TENUS par les réservistes
--	--	---	--------------------------------------

Armée de terre	302	70 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- instructeur combat ;</li> <li>- instructeur matériels ;</li> <li>- instructeur tir ;</li> <li>- instructeur risques nucléaire, radiologique, biologique, chimique ;</li> <li>- instructeur topographie ;</li> <li>- instructeur sur l'organisation de l'armée de terre ;</li> <li>- instructeur sur le règlement de discipline générale ;</li> <li>- encadrement de marches à pied et de sorties combat.</li> </ul>
Marine nationale	34	49 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- encadrement ;</li> <li>- instructeur électromécanicien de sécurité ;</li> <li>- instructeur fusilier ;</li> <li>- instructeur guetteur, instructeur météorologiste océanographe ;</li> <li>- instructeur secrétaire.</li> </ul>
Armée de l'air	205	48 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- instructeur combat ;</li> <li>- instructeur matériels ;</li> <li>- instructeur tir ;</li> <li>- instructeur risques nucléaire, radiologique, biologique, chimique ;</li> <li>- instructeur topographie ;</li> <li>- instructeur sur l'organisation de l'armée de l'air ;</li> <li>- instructeur sur le règlement de discipline générale ;</li> <li>- encadrement de marches à pied et de sorties combat.</li> </ul>
Gendarmerie nationale	0	0 %	
Service de santé des armées	58	97 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- chef de stage ;</li> <li>- responsable de l'instruction militaire ;</li> <li>- responsable administratif ;</li> <li>- adjudant de compagnie ;</li> <li>- instructeur dans le domaine de la santé ;</li> <li>- instructeur militaire et cadre de contact.</li> </ul>
TOTAL	599	61 %	

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire**Type de question :** Question écrite**Numéro de la question :** 71432**Rubrique :** Défense**Ministère interrogé :** défense**Ministère attributaire :** défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 août 2005, page 7492

**Réponse publiée le** : 18 octobre 2005, page 9717